



N° 17.27
APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 02 juin 2017, s'est réuni à Heyrieux, le 14 juin 2017 de l'an deux mille dix-sept sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN.

Nombre de membres en exercice : 106 titulaires / Présents : 59 / Votants : 63

PRESENTS OU REPRESENTES :

- ❶ - Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (21)
- ❷ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (5)
- ❸ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (10)
- ❹ - Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (8)
- ❺ - Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné (15)

4 pouvoirs déposés

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

M. BOSCH, est nommée secrétaire de séance.

Il est exposé :

Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement,
Vu l'adoption des contributions au 01^{er} Janvier 2016
Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 54
Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14;

A la suite de l'approbation du compte administratif 2016, il est présenté le compte de gestion présenté par le comptable, Monsieur le Trésorier de la Verpillière, au titre de 2016 .

Les documents joints font apparaître le résultat de clôture

L'exercice 2016 se solde donc par :

☐ un excédent de fonctionnement de :	2 047 761,18 €
☐ un excédent d'investissement de :	726 172,26 €
☐ des restes à réaliser d'investissement de :	
✓ en recettes :	377 825,00 €
✓ en dépenses :	401 941,04 €

Je propose donc au Comité Syndical :

- de donner acte de la présentation du compte de gestion au titre de l'exercice 2016, tels que présentés ci-avant,
- de constater la conformité des comptes de gestion pour l'exercice 2016 et du compte administratif pour l'exercice 2016
- d'approuver le compte de gestion présenté

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 14 juin 2017

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président

